



COMMUNE DE VAIR SUR LOIRE

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : lundi 26 février 2018

Heure ouverture séance : 20h00

Clôture de séance : 22h45

Date de convocation : mardi 20 février 2018

Présents : Éric LUCAS, Gérard BARRIER, Françoise BENOIST, Bernard LEPETIT, Monique CADORET, Murielle BODINIER, Michel LEBLANC, Marie-Christine BLIN, Henri RABERGEAU, Anthony MEREL, Amélie CORNILLEAU, Emmanuelle COTTINEAU, Alexandre DROUET, Angélique GARREAU, Hubert GUICHARD, Mathieu LETERTRE, Alexandre NKOM, Olivier PINSON, Yannick PROUX, Marie-Anne RANNOU, Jean-Paul ROLLAND, William SARKISSIAN.

Présents avec retards : Néant

Absents et excusés : Christian HODÉ, Rony MARTIAS, Céline CAILLET, Chantal GUITTON, Noémie JOURDON, Agnès SALL.

Absents : Laurence DE LOOZE.

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Gérard BARRIER.

Effectifs théoriques : 38

Effectifs réels : 29

Effectifs présents : 22

Effectifs arrivés en retard : 00

Effectifs représentés : 00

Effectifs non représentés : 01

Total de voix à prendre en compte : 22

Aucune observation n'est formulée sur le précédent compte rendu : il est donc définitivement adopté.

ORDRE DU JOUR

1/ Finances.

- Demande de subvention amendes de police - étude de déplacement
- ROB 2018 (Rapport d'Orientation budgétaire)

2/ Ressources humaines

- Modifications de temps de travail – services enfance et technique

3/ Urbanisme

- Vente de terrains ZA de l'Erraud au profit de la COMPA
- Dénomination des voies du lotissement « le jardin St Clément »
- Echange de terrain Commune/FONCIGEST St Clément

4/ Cadre de vie

- Jardin du souvenir : tarifs des plaques « mémoire »

5/ Intercommunalité

- Convention bibliothèque

- Composition conseil communautaire

6/ Administration générale

- Décisions municipales
- Etat Civil : harmonisation bon de naissance

7/ Questions orales :

- Tour de table :
 - Suivi des demandes des conseillers municipaux précédemment évoquées en CM
 - Nouvelles demandes

1/ FINANCES

1/ Demande de subvention amendes de police - étude de déplacement

Le Conseil Municipal accepte et autorise M. le maire à faire une demande de subvention au nom de la commune de Vair-sur-Loire pour la réalisation de l'étude de déplacement prévue sur la commune déléguée d'Anetz.

Le coût estimatif de cette étude est de 11 505 € H.T et sera réalisée pour mai 2018.

2/ ROB 2018 (Rapport d'Orientation budgétaire)

Monsieur le Maire propose de reporter ce point en fin de séance. Proposition qui est acceptée à l'unanimité des membres du conseil municipal.

2/ RESSOURCES HUMAINES

1/ Modifications de temps de travail – services enfance et technique

Il y a nécessité de régulariser le temps de travail de plusieurs agents des services scolaires et de soutenir l'action du service espaces verts,

Le Maire propose à l'assemblée :

La modification de :

- Un poste d'adjoint technique à temps non complet au 15 mars 2018
- Un poste d'adjoint d'animation à temps non complet au 1er mars 2018

La création de :

- Un poste d'adjoint technique à temps complet du 1er mars au 31 aout 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'adopter la proposition du Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

3/ URBANISME

1/ Vente de terrains ZA de l'Erraud au profit de la COMPA

Dans le cadre du transfert des zones d'activités à la COMPA, induit par la loi NOTRE, la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) a validé les modalités de rachat du foncier communal par la COMPA :

- Terrain non aménagé : rachat du terrain à sa valeur comptable
- Terrain viabilisé : rachat du terrain à sa valeur vénale

Dans la zone d'activités de l'Erraud, commune déléguée de Saint Herblon, trois parcelles viabilisées sont à acquérir par la COMPA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide la vente des parcelles d' une surface totale de 1887 m² environ sur la base de 20 € le m² et autorise le Maire à signer l'acte de vente au profit de la COMPA. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

2/ Dénomination des voies du lotissement « le jardin St Clément »

Lors de la réunion de la commission révision du PLU du 09/01/2018, il a été déterminé le nombre de rues à dénommer dans le lotissement privé Le Jardin Saint Clément. Quatre rues et une impasse seront à dénommer. Les thèmes proposés pour ces voies sont : femmes célèbres, peintres, écrivains, anciens maires d'Anetz. Il a été décidé que le choix du thème et les propositions des noms des rues et de l'impasse seraient étudiés par la commission culture.

La commission culture, lors de sa réunion du 24/01/2018, a retenu le thème des femmes célèbres et propose les noms suivants :

- Simone VEIL, pour la rue principale
- Camille CLAUDEL
- Marguerite DURAS
- Anne BERT
- Jacqueline AURIOL
- Françoise GIROUD
- Simone de BEAUVOIR

Il est demandé aux élus de dénommer les 4 rues et l'impasse. Le conseil ne souhaite retenir que la rue Simone Veil parmi les propositions présentées et ajoute Anne Frank, Lucie Aubrac et Sophie Scholl.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer les noms de rue suivants :

- Simone VEIL
- Anne FRANK
- Lucie AUBRAC
- Sophie SCHOLL

- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités de publicité nécessaires auprès des organismes, administrations et partenaires extérieurs.

3/ Echange de terrain Commune/FONCIGEST St Clément

Les parcelles cadastrées F 2425 et F 2426, appartenant à la commune de VAIR SUR LOIRE, se trouvent dans le périmètre du lotissement privé « Le Jardin Saint Clément » appartenant à FONCIGEST ST CLEMENT.

La parcelle cadastrée F 2423, appartenant à FONCIGEST ST CLEMENT, se trouve, quant à elle, sur la voirie communale, rue Hervé Bazin.

Afin de régulariser la situation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de procéder à l'échange, à l'euro symbolique, des parcelles.

4/ CADRE DE VIE

1/ Jardin du souvenir : tarifs des plaques « mémoire »

Les communes déléguées d'Anetz et St Herblon possèdent un jardin du souvenir au sein de leurs cimetières.

Un mur de mémoire est prévu pour y sceller des plaques en granit noir, portant l'inscription du nom, prénom, année de naissance et de décès des personnes dispersées.

Ces plaques ne sont installées que si les familles le souhaitent et sont scellées par les agents techniques.

Il est nécessaire que le conseil municipal de Vair-sur-Loire se prononce sur le montant du forfait demandé aux familles.

La commission cadre de vie a travaillé sur le sujet :

Une stèle sera prochainement installée au jardin du souvenir de la commune déléguée d'Anetz.

S'agissant des plaques, la commission propose de faire payer à la famille seulement la plaque, charge à eux de la faire graver. En effet, les tarifs sont très variables : 8€ le caractère chez des entreprises de pompes funèbres, 25€ la gravure de la plaque chez un cordonnier.

La commission propose la somme forfaitaire de 50€ pour l'achat de la plaque.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal applique une participation financière forfaitaire de 50€ par la famille du défunt, pour l'achat de la plaque et laisse le soin aux familles de faire graver leur plaque.

5/ INTERCOMMUNALITE

1/ COMPA Lecture Publique : Convention De Remboursement De Frais Aux Communes.

La Communauté de Communes du Pays d'Ancenis exerce la compétence en matière de création et gestion du réseau de lecture publique depuis le 1er janvier 2018.

Une convention doit être signée entre la commune et la COMPA sur l'utilisation des locaux accueillant le service communautaire de lecture publique, le paiement des charges d'entretien courant par la COMPA. Ce paiement sera effectué par remboursement aux communes.

Les bâtiments (ou partie de bâtiments) consacrés à la lecture publique demeurent propriété de la commune.

Cette convention prend effet eu 1^{er} janvier 2018.

Elle a pour objet à la fois, de définir les modalités d'utilisation par la Communauté de Communes des locaux communaux accueillant le service des bibliothèques, et de prévoir les conditions de remboursement par la COMPA des frais engagés par les communes au titre des frais de fonctionnement desdites bibliothèques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la convention de remboursement des frais aux communes pour l'utilisation des locaux des bibliothèques du réseau intercommunal de lecture publique à compter du 1^{er} janvier 2018 et autorise le Maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces administratives se rapportant à la présente délibération.

2/ Composition du conseil communautaire : nouvel accord local

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'accord local de répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis de la façon suivante :

- ANCENIS	6 conseillers
- COUFFE	2 conseillers
- INGRANDES-LE-FRESNE-SUR-LOIRE	2 conseillers
- JOUE SUR ERDRE	2 conseillers

- LA ROCHE BLANCHE	1 conseiller
- LE CELLIER	3 conseillers
- LE PIN	1 conseiller
- LIGNE	4 conseillers
- LOIREAUXENCE	6 conseillers
- MESANGER	4 conseillers
- MONTRELAIS	1 conseiller
- MOUZEIL	2 conseillers
- OUDON	3 conseillers
- PANNECE	2 conseillers
- POUILLE LES COTEAUX	1 conseiller
- RIAILLE	2 conseillers
- SAINT GEREON	2 conseillers
- TEILLE	2 conseillers
- TRANS SUR ERDRE	1 conseiller
- VAIR-SUR-LOIRE	4 conseillers
- VALLONS-DE-L'ERDRE	6 conseillers

Le Conseil Municipal, approuve, l'accord local de répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis comme indiqué ci-dessus.

6/ ADMINISTRATION GENERALE

2/ Etat Civil : harmonisation bon de naissance

Par délibération en date du 18 janvier 2002, le conseil municipal de St Herblon, a décidé d'attribuer la somme de 20€ à chaque nouveau-né dont les parents sont domiciliés sur la commune de ST Herblon sous la forme d'un bon après ouverture d'un compte par les parents.

La commune de ST Herblon ayant fusionné avec la commune d'Anetz le 1^{er} janvier 2016, le conseil municipal de Vair-sur-Loire doit se prononcer sur la continuité de ce dispositif à tous les nouveau-nés dont les parents demeurent sur la commune de Vair-sur-Loire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'octroyer la somme de 20€ au nouveau-né dont les parents demeurent sur la commune de Vair-sur-Loire après ouverture d'un livret d'épargne au nom de l'enfant.

FINANCES

2/ ROB 2018 (Rapport d'Orientation budgétaire)

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'orientation budgétaire 2018.

Débat – discussion :

Les élus réagissent au nombre élevé de jours d'arrêts de travail en 2017, M. Barrier explique que la commission de travail élus/personnel se penchera prochainement sur la question afin d'analyser plus en détails ces chiffres.

Il est demandé également de calculer l'impact de l'harmonisation des taux des impôts locaux pour les habitants de Vair sur Loire.

Un débat s'engage sur la somme importante prévue pour l'harmonisation du régime indemnitaire des agents en 2018, ainsi que sur la création d'un poste supplémentaire pour le secrétariat de l'urbanisme et des services techniques. Les élus demandent des précisions puisque l'harmonisation a déjà été effectuée en 2017.

Concernant le lotissement de la forge, le conseil municipal s'interroge sur les raisons pour lesquelles les terrains ne se vendent pas. M. Barrier explique, après avoir rencontré des professionnels de l'immobilier, qu'il s'agit d'un problème de communication et de publicité. Les prix sont cohérents avec le marché.

Une discussion sur la priorisation de certains investissements est lancée et le conseil municipal décide de poursuivre l'étude de la mairie et des équipements sportifs, ces deux projets étant prioritaires sans oublier les autres investissements (rond-point de la Barbinière et liaison douce).

Plus rien n'étant à discuter,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve les orientations budgétaires pour l'année 2018 telles qu'annexées à la présente délibération.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45

Suivent les Signatures.